

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Debrosse](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1cb379556bfb02c07d3885c>

Date d'obtention : 2023-12-06 23:06:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode d'intervention qui peut être utilisée que dans les écoles secondaires participantes et par une personne ayant eu la formation en personne ou en ligne et ayant obtenu son badge. La méthode d'intervention Sexto nous permet de faire une intervention rapide et bienveillante auprès des jeunes. Elle nous outille et nous permet d'intervenir adéquatement auprès des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De savoir comment m'y prendre pour intervenir auprès des jeunes lorsqu'il y a une situation de sextage. De me fier à la trousse pour guider mon intervention et ne pas poser des questions qui ne sont pas dans la grille. Si je ne suis pas sur, je peux également me fier à l'aide mémoire qu'on retrouve dans la trousse pour m'accompagner dans mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas consulter les photos ou vidéos pouvant être sur les appareils électroniques des élèves impliqués dans la situation. Il faudra également poser uniquement les questions qui se trouvent dans la grille d'évaluation afin de ne pas teinter les réponses des élèves concernés. Suivre chacune des étapes de la trousse.